

Transcommunalité

Coopération de communes pour des projets de développement rural

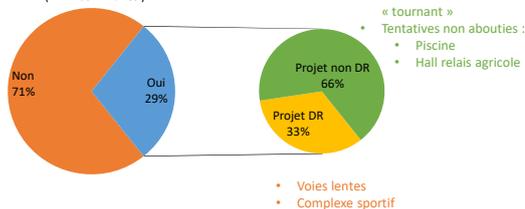
BRULARD Cécile, Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité, Gembloux Agro Bio Tech - ULiège.
cecile.brulard@uliege.be



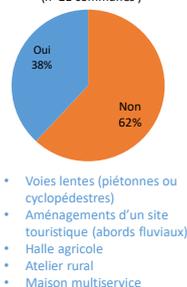
Enquête menée auprès de 21 communes rurales (taux de sondage de 24,5% des communes ayant un PCDR actif en date du 01/01/16) et des 8 équipes de la FRW ; de novembre 2016 à mars 2017.

Situation actuelle

« Projet PCDR transcommunal déjà mené/tenté ? »
(n=21 communes)

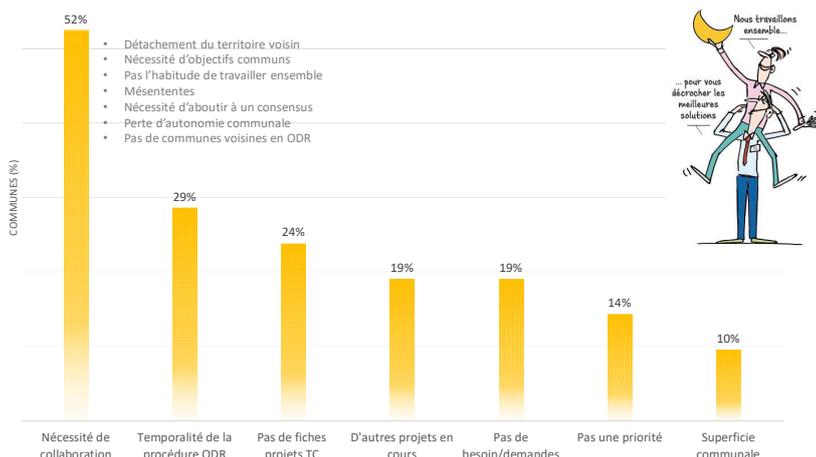


« Projet de DR du PCDR en cours de réflexion pour être porté de manière transcommunale ? »
(n=21 communes)



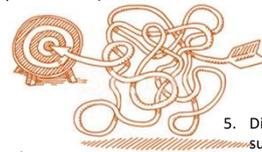
- 14% des communes accompagnées par la FRW (sachant que 117 communes sont accompagnées par la FRW au 1^{er} janvier 2016) ont déjà/ont en voie de porter un projet de manière transcommunale (6 partenariats de 2 communes et 1 de 5 communes).
- Peu de projets DR transcommunaux (10% des communes) mais tendance à la hausse (38% des communes projettent cette démarche).
- Peu de copropriété : 3 cas recensés.
- 38% des mandataires en charge du PCDR n'ont pas connaissance de la majoration du taux de subsides en cas de portage transcommunal (TC)

Raisons expliquant que peu de portages sont envisagés de manière transcommunale

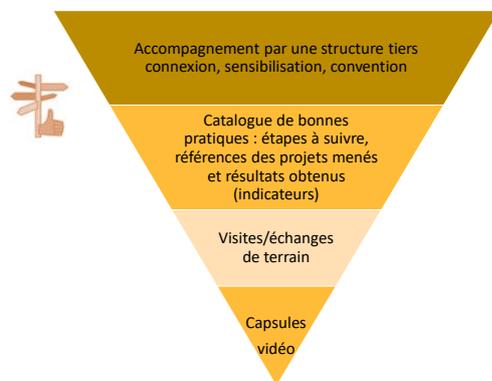


Difficultés évoquées

- Collaboration - choix à effectuer ensemble : conception du projet, lieu d'implantation, budget et besoins de rencontres (temps et entente)
- Interconnexion des PCDR : identification d'objectif(s) commun(s), diagnostic supracommunal, validité simultanée des PCDR
- Gestion à prévoir et à mener (sur le long terme) et rédaction de la convention
- Mobilisation citoyenne (constat de concurrence intervillageoise)
- Difficultés humaines : surmonter les craintes et préjugés (perte d'autonomie, d'identité, d'impossibilité d'équité), multiplication des acteurs impliqués, individualisme



Aides attendues



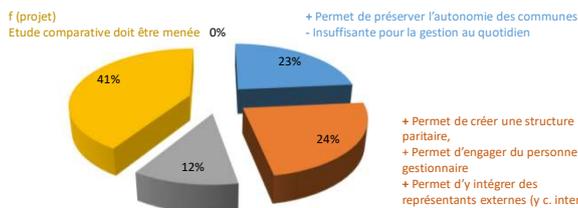
Recommandations

- ✓ Privilégier l'accompagnement des communes projetant de/s'engageant à développer un/des projet(s) transcommunal(aux)
- Réponse à un besoin ciblé + incitant à la transcommunalité
- ✓ Eveiller les compétences et les motivations à la coopération

Régulation de la coopération

... Selon les compétences humaines et financières de chaque commune

Quelle instance de gestion adopteriez-vous préférentiellement pour gérer le projet transcommunal ? (Communes, n = 17)



RA transcommunale : légalement interdite, mais ça serait bien que ça soit autorisé
+ RA : facilite la gestion financière du projet

Répartition des coûts et bénéfices

- ✓ Part égale (50/50)
- ✓ Au prorata du nombre d'habitants
- ✓ Au prorata du nombre présumé d'usages
- ✓ Au prorata du nombre d'habitants et/ou de la superficie communale
- ✓ Au prorata de la superficie acquise

Répartition des pouvoirs de décision et gestion

- ✓ Convention et rapport de force selon part investie
- ✓ Constitution d'une asbl (+) RCA : le nombre de représentants /communes au niveau du conseil d'administration et de l'AG est en lien avec la répartition financière consentie.



- 29% des communes disent ne pas connaître de mécanismes de répartition
- Une période d'essai et une révision des mécanismes consentis devraient être prévues

Etude complète disponible sur : www.capru.be (« Etudes »)